

ANIMATIONS COLLECTIVES FAMILIALES : Règlement de fonctionnement

Les animations collectives familiales (ACF) proposées par le Centre social LOISO permettent de **rompre l'isolement, accéder aux loisirs** et à la culture pour tous. Pour garantir un bon moment, nous attendons de chacun un comportement cordial et tolérant, dans le **respect des règles de savoir-vivre** : accueil de tous, discréction, politesse, respect des différences... Pour connaître les modalités de l'activité (horaires, tarifs, etc...), vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat, consulter la plaquette, le site www.loiso.fr ou la page Facebook.

ADHESION

Le Centre social est une **association**. L'adhésion est obligatoire pour participer aux ACF, sauf pour les activités se déroulant dans l'espace public. L'adhésion est familiale, une famille correspondant à un foyer fiscal. Elle est **valable un an** du 01 septembre au 31 août de l'année suivante. Une adhésion « été » à coût réduit est possible pour les activités à partir du samedi du début des vacances scolaires et jusqu'au 31 août.

Pour les activités mensuelles à inscription ponctuelle, il est possible de participer une fois pour découvrir l'activité sans être adhérent, l'adhésion devient alors obligatoire dès la 2^e participation.

INSCRIPTIONS

Les ACF sont ouvertes à tous. Selon l'activité, un public peut être ciblé : senior, parent-enfant... Merci de vous référer au descriptif particulier de l'activité.

Plusieurs possibilités d'inscription :

- Si vous êtes **déjà adhérent** ou renouvez votre adhésion : inscriptions possibles sur place, par appel téléphonique au **secrétariat** ou auprès de la référente familles (Pas de sms ni mail)
- Une **première inscription** (famille non adhérente la dernière année) nécessite le déplacement au Centre social aux horaires d'ouverture.

La famille doit être à jour des factures antérieures pour toute nouvelle inscription. Elle s'engage à fournir des coordonnées valides et à signifier tout changement (adresse, téléphone...).

Tout mineur doit être **accompagné d'un adulte** ; si ce dernier n'est pas le responsable légal de l'enfant, il conviendra de fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription.

Toute inscription engage votre **participation**, y compris aux activités gratuites.

Si l'activité est complète, une liste d'attente sera établie et les personnes seront averties par ordre chronologique en cas de désistement.

PAIEMENT

Le paiement est effectué à l'inscription ou sous 7 jours pour les inscriptions à distance et **avant le début de l'activité**. Il se fait en espèces, chèque, carte bleue ou chèques vacances. Il est possible de régler en plusieurs fois. Pour cela, merci de voir avec la référente familles pour établir un échéancier.

Les tarifs varient en fonction du **quotient familial**, de l'âge et sont propres à chaque activité. Pour les familles allocataires CAF, il est nécessaire de présenter l'attestation de QF de moins de 3 mois ou de nous fournir votre numéro d'allocataire. Pour les autres, il convient d'apporter le dernier avis d'imposition. Sans justificatif, le tarif maximum est appliqué.

Les personnes bénéficiaires de **l'aide loisirs du CCAS** présenteront un justificatif d'ouverture de droits. Si l'inscription a lieu avant un passage en commission, la famille devra s'acquitter de la totalité et en cas de réponse positive, un avoir sera consenti selon la réduction accordée.

Pour les **activités à prix libre**, chaque personne décide de sa participation financière en fonction de ses moyens et du coût réel de l'activité qui est transmis par le Centre social. Ce principe permet la participation de tous peu importe les moyens financiers. Néanmoins, ces

activités ne sont pas gratuites et votre participation permettra de faire perdurer ce mode de fonctionnement.

ANNULATION - ABSENCE

Il est possible d'annuler votre participation en **respectant les délais** suivant et en tenant compte des horaires d'ouverture du secrétariat :

- Sorties familles : 1 semaine (exemple : pour une sortie samedi 20, dernière annulation possible le jeudi 11 à 18h)
- Ateliers (yoga du rire, danse pour tous, rendez-vous numérique, repas partagé...) : 48h (exemple : atelier du mercredi à 18h15, dernière annulation possible le lundi à 18h)

Toute absence pour raison médicale pourra donner lieu à un avoir si la personne a averti et si l'absence est **justifiée** par un certificat médical qui devra être fourni dans les 5 jours après l'activité. Toute autre absence ne peut donner lieu à un avoir et l'activité sera facturée intégralement. Nous n'effectuons **aucun remboursement**. Les avoirs consentis sont utilisables pendant un an à compter de leur date de création.

Les absences non justifiées à toute activité donneront lieu à une pénalité de 3 €.

DÉROULÉ

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'activité vous seront données lors de l'inscription. Nous vous demandons de **respecter les horaires** de rendez-vous (début de l'activité, heure de départ et retour au bus pour les sorties) afin de ne pas pénaliser le groupe. Les enfants restent sous la **responsabilité des adultes** qui les accompagnent tout le long de l'activité.

Pour les sorties, il importe à la famille d'apporter le matériel nécessaire pour garantir le confort et la sécurité dans le bus pour les jeunes enfants (moins de 3 ans)

En cas de besoin vous pouvez contacter la référente familles ou la personne accompagnant la sortie au **07 83 51 52 27**.

Le Centre social se réserve le droit d'annuler ou modifier l'activité en fonction des conditions météorologiques ou autre contrainte.

ASSURANCES

Pour participer à toute activité, chaque personne doit être couverte par une assurance de responsabilité civile.

RGPD

Les informations recueillies pour votre inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par les responsables de la structure et sont destinées à un usage interne uniquement. Ces informations sont nécessaires à votre inscription. Elles sont conservées pendant toute la durée de fréquentation de la structure et seront anonymisées 3 ans après votre dernière inscription. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la structure.

Toute personne participant aux ACF s'engage à lire et respecter ce règlement et doit signer la fiche d'accord au moment de l'inscription. Tout manquement aux règles établies pourra compromettre l'accès aux activités.

Sorbiers, le 20/01/2025

La présidente
Marie MACHABERT

CENTRE SOCIAL LOISO

4 Avenue Charles de Gaulle Centre Social LOISO 4 avenue Charles de Gaulle 42290 SORBIERS
42290 SORBIERS

Tél: 06.08.52.27.99

email: accueil@loiso.fr

La directrice
Leïla BINE

